

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 10-360-1926 rapport celui du 27 novembre 1922 relatif au retrait d' une concession accordée à M. La Fay.

n° 10-360-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 novembre 1926

Numéro JO  
n° 360 du 30/11/1926

Date du numéro  
30 novembre 1926

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 6 octobre 1922 accordant M. La Fay, industriel à Djibouti, la concession d' un terrain rural sis à Boulaos

**Vu** l'arrêté du 27 novembre 1922 rapportant celui du 6 octobre 1922

**Vu** le pourvoi en Conseil d'Etat présente par M. La Fay, tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de l'arrêté du 27 novembre précité

**Vu** d'arrêt du Conseil d'Etat en date du 21 juillet 1926, annulant l'arrête du 27 novembre 1922

Le Conseil d'administration entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'arrêté du 27 novembre 1922 précité est raapporté ; en conséquence, l'arrête du 6 octobre 1922 produira tous ses effets.

#### Art. 2

— Le présent arrêté, qui sera notifié à M. La Fay, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie. TILLIER.

**TILLIER.**